

ALLEINS - AURONS - BERRE L'ÉTANG - CHARLEVAL - EYGUIÈRES - LA BARBEN - LA FARE-LES-OLIVIERS - LAMANON - LANÇON-DE-PROVENCE  
MALLEMORT - PÉLISSANNE - ROGNAC - SAINT-CHAMAS - SALON-DE-PROVENCE - SÉNAS - VELAUX - VERNÈGUES

AGGLOPOLE  
Provence



Salon - Etang de Berre - Durance

**Madame Laurence FAUGERE**  
Présidente  
Association « Environnement Lançonnois »  
1 place A. Wolff  
**13680 LANCON-DE-PROVENCE**

Salon-de-Provence, le 12 avril 2011

*Dossier suivi par Nicolas MEYER  
Tél. 04 90 44 77 90*

N/R : AL/JMR/NM/VC – 170-04-12

**Objet : déchèterie de Salon de Provence – votre courrier du 1<sup>er</sup> mars 2012**

Madame la Présidente,

Nous avons bien pris note de votre courrier référencé en objet qui a retenu toute notre attention.

Nous sommes tout à fait conscients des différents points que vous soulevez et œuvrons régulièrement pour que, malgré un contexte particulier, la situation s'améliore.

Ce contexte défavorable participe de trois facteurs essentiels :

- une fréquentation très élevée de cet équipement
- des actes de vandalisme récurrents
- l'incivisme de certains usagers

En premier lieu, il convient de rappeler que cette déchèterie dessert actuellement une population d'environ 50 000 habitants contre 15 à 20 000 pour les autres installations du même type.

Pour remédier à cette fréquentation très élevée une demi-journée d'ouverture supplémentaire est offerte aux particuliers le dimanche après-midi (en sus de la cinquantaine d'heures d'ouverture hebdomadaires et des accès possibles les jours fériés). De plus, en vue de délester ce site, la création d'une seconde déchèterie est à l'étude sur la commune de Salon de Provence. La réhabilitation du site actuel est quelque peu dépendante de ce projet. Il serait en effet préférable de pouvoir, le temps de tels travaux de réfection, proposer aux usagers une solution alternative garantissant la continuité du service.

Ensuite, si les gardiens s'efforcent au quotidien de garder le site propre, ils doivent faire face à des individus qui, à des fins de récupération et de chiffonnage, s'adonnent régulièrement à des actes de vandalisme. Ces « récupérateurs » s'introduisent sur le site (de jour et de nuit) et détruisent sur place avant d'emporter les seules matières qui les intéressent. Dans ce cadre, il est notamment très difficile de maintenir l'intégrité des clôtures



périphériques et du portail (dont les cadenas sont remplacés quasi hebdomadairement...). Dernièrement, plus d'une centaine de mètres de clôtures a d'ailleurs encore dû être entièrement remplacée.

La recrudescence des actes de vandalisme visant les ferrailles et les déchets électriques et électroniques (D3E) stockés sur la déchèterie de Salon de Provence entraîne la dénaturation des D3E ainsi vandalisés qui les rend bien souvent très difficilement valorisables.

Pour limiter l'apport de tels D3E et donc l'intérêt pour d'éventuels « récupérateurs », Agglopolé Provence propose aux Lançonnois un service gratuit de collecte des encombrants à domicile (sur rendez-vous après appel au numéro vert : 0 800 100 066) où une collecte spécifique est consacrée au D3E, en vue de les valoriser. De plus, pour ce type de déchets, il est fortement conseillé aux usagers de faire valoir prioritairement le principe du « 1 pour 1 » auprès des distributeurs de matériel électroménager. La réglementation impose en effet aux distributeurs de reprendre l'ancien appareil en échange de l'achat d'un produit équivalent.

De manière préventive, Agglopolé Provence tâche de limiter au maximum l'accès des « récupérateurs » en s'appuyant autant que possible sur les services de police.

De plus, Agglopolé Provence a mandaté un audit afin d'identifier les possibilités et les contraintes techniques pour la mise en place de la vidéosurveillance sur cette déchèterie. Dans ce cadre, nous sommes en contact avec plusieurs autres collectivités dont la Communauté du Pays d'Aix pour bénéficier de leur retour d'expérience en la matière.

Enfin, la propreté des terrains voisins de la déchèterie relève du manque délibéré d'incivisme dont font preuve certains de nos concitoyens. Alors que la déchèterie est accessible 50 heures par semaine du lundi au dimanche, d'aucuns continuent de déverser leurs déchets à proximité de la déchèterie. Si le prestataire enlève régulièrement les dépôts sauvages aux abords immédiats du site la tâche est rendue plus complexe du fait même de la recrudescence de tels actes.

Pour ce qui concerne les containers de tri à grande ouverture, ils sont a priori destinés aux papiers-journaux-magazine, les cartons étant déposés dans un caisson prévu à cet effet. Ces containers présentent l'avantage d'être plus adaptés que les colonnes de tri habituelles à l'attente d'un certain nombre d'usagers qui souhaitent déposer de grandes quantités de papiers (nettoyages de printemps, déménagement etc.). Les gardiens sont les garants de la bonne utilisation de ces containers. Sachez toutefois que pour faire face à d'éventuelles « erreurs » (un carton déposé par erreur dans ce container ou un papier déposé dans le caisson dédié aux cartons) un tri est systématiquement opéré dans un centre adapté.

Le compost proposé gratuitement aux particuliers qui déposent des déchets verts (50 litres offerts par semaine / usager) répond à la norme NFU 44-051. Les quantités délivrées correspondent dans notre esprit aux usages des particuliers pour leurs potagers et fleurissement de jardins. Nous n'envisageons pas que ces quelques dizaines de litres hebdomadaires pouvaient être utilisées dans le cadre de cultures AOC. Nous notons pour



autant votre suggestion et demanderons aux gardiens d'informer les particuliers intéressés qu'il leurs appartient de vérifier la compatibilité du produit avec leurs usages et les éventuels cahiers des charges auxquels ils seraient susceptibles de devoir répondre (ex. : AOC).

En somme, si nous ne nions pas les difficultés que vous décrivez et recherchons par tout moyen d'y remédier, il est important de rappeler que la déchèterie de Salon de Provence améliore sans cesse ses performances de recyclage et de valorisation. Ainsi, entre 2006 et 2009 le taux de valorisation des déchets réceptionnés sur ce site est passé de 53 % à 64 % alors que dans le même temps les tonnages accueillis ont progressé de près de 30 %.

Vous remerciant pour l'implication qui est la vôtre au service de la protection de l'environnement et vous confirmant notre ferme volonté d'améliorer le service rendu au-delà des contraintes subies, nous restons à votre entière disposition pour tout élément complémentaire que vous souhaiteriez.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos meilleures salutations.

  
**André LEONARD**  
*Vice-Président d'Agglopoles Provence*

**AGGLOPOLE**  
*Provence*  
Communauté d'Agglomération  
Salon - Etang de Berre - Durance

Copie : Monsieur le Maire de Lançon-Provence